

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017

Présidente : Mme Marielle PEIRO

Conseillers présents : M. Jean-Luc ALASSET, M. Gilles BOURROUNET, M. Eric MAYNADIER,
M. Patrice RAGUENET, M. Franck VISENTIN, Mme Véronique TERRIER, Mme Elise POIRIER.

Conseillers absents : M. Hervé BELINGUIER (a donné procuration à TERRIER Véronique), M.
Marc TAURINES

Véronique TERRIER a été nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a été convoqué le 12 avril 2017 pour 20h00. La séance est ouverte à 20h10.

VALIDATION DU PROCES-VERBAL du 06/03/2017,

Les Conseillers Municipaux ont reçu avec la convocation, la rédaction et ont pu en prendre connaissance.

Madame le Maire demande aux élus, s'ils ont des observations particulières.

Aucune remarque n'est apportée.

Madame le Maire procède au vote :

Résultat du vote : POUR à l'unanimité.

1. APPROBATIONS DU COMPTE DE GESTION 2016 :

Madame le Maire informe le Conseil qu'une erreur matérielle s'est glissée sur le résultat à affecter du budget de l'année dernière. Conséquence due au changement de logiciel comptabilité et aux nombreux problèmes rencontrés lors de cette installation.

Ce document a été validé par la préfecture (Saisine par mail du 05/04/2017). Cette erreur a été soulevée par le percepteur.

Elle concerne le résultat de l'assainissement affecté sur le budget 2016 :

	2015 validé	2016 validé	2016 corrigé
Résultat Investissement reporté	- 35 563,01 €	- 57 259,71 €	- 57 259,71 €
Résultat Fonctionnement reporté	+ 4 337,94 €	+ 21 629,32 €	0,00 €
Solde exécution d'investissement	- 21 696,70 €	+ 26 194,62 €	+ 26 194,62 €
Solde exécution de fonctionnement	+ 17 291,38 €	- 10 023,82 €	- 10 023,82 €
Besoin en investissement	57 259,71 €	31 065,09 €	31 065,09 €
Résultat affecté au BP au compte 1068	+ 21 629,32 €	+ 11 605,49 €	0,00 €
Résultat affecté au BP au compte 002	0,00 €	0,00 €	- 10 023,82 €

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017

La préfecture nous a informés par mail qu'une modification du BP 2016 était impossible pour une nouvelle approbation en Conseil Municipal.

Les montants corrigés ont été inscrits pour cette année :
- tant sur le Budget Prévisionnel 2017 (par notre secrétariat)
- que sur le CA 2017 (par le percepteur).

Ce qui est essentiel, puisque cette erreur n'a pas été inscrite sur le CA 2017.

Les résultats du compte de gestion et du CA à venir devront être concordants.

○ **De l'assainissement, (délibération n° 07-2017)**

	exploitation		investissement	
	dépenses	19954,04€	dépenses	33262,21€
	recettes	44796,87€	recettes	7571,39€
Résultat de clôture	Excédent reporté	24842,83€		
	Déficit reporté			25690,82€

○ **De la commune, (délibération n° 07-2017)**

	fonctionnement		investissement	
	dépenses	341195,07€	dépenses	32533,03€
	recettes	416009,62€	recettes	35596,96€
Résultat de clôture	Excédent reporté	74814,55€		3063,93€
	Déficit reporté			

Le compte de gestion est établi par le Percepteur de Villefranche de Lauragais à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, les comptes de gestion 2016 sont ensuite soumis au vote.

Résultat du vote : POUR à l'unanimité

2. APPROBATIONS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

○ **Du service assainissement, (délibération n° 08-2017)**

		fonctionnement	investissement	Résultat clôture
Résultat de clôture 2015	Excédent reporté			
	Déficit reporté	- 10 023,82 €	+ 31 065,09 €	
Résultat d'exercice 2016	Excédent reporté	+ 24 842,83 €		
	Déficit reporté		- 25 690,82 €	
TOTAL		+14 819,01 €	- 56 755,91 €	- 41936,90 €

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017

Madame le Maire après avoir donné les comptes, demande qu'un président de séance soit désigné. Après le vote, qui désigne à l'unanimité M. Franck VISENTIN, elle quitte la salle.

Monsieur Franck VISENTIN procède au vote.

Vote : 8 POUR - 1 Abstention

o **Du budget communal, (délibération n° 09-2017)**

		fonctionnement	investissement	Résultat clôture
Résultat de clôture 2015	Excédent reporté	117 708,50 €		
	Déficit reporté		- 26 601,00 €	
Résultat d'exercice 2016	Excédent reporté	74 814,55 €	3 063,93 €	
	Déficit reporté			
TOTAL		192 523,05 €	- 23 537,07 €	168 985,98 €

Madame le Maire après avoir donné les comptes, demande qu'un président de séance soit désigné. Après le vote, qui désigne à l'unanimité M. Patrice RAGUENET, elle quitte la salle.

Monsieur Patrice RAGUENET procède au vote.

Vote : 8 POUR - 1 Abstention

3. AFFECTATIONS DES RESULTATS 2016,

o **Budget Assainissement, (délibération n° 10-2017)**

Report du solde d'exécution de la section d'investissement (001) : 0,00 €
Affectation de l'excédent de fonctionnement (1068) : 14 819,01 €

Approuvé à l'unanimité

o **Budget Commune, (délibération n° 11-2017) :**

Report du solde d'exécution de la section d'investissement (001) : 0,00 €
Affectation de l'excédent de fonctionnement (1068) : 23 537,07 €
Report du résultat de fonctionnement (002) : 145 448,91 €

Approuvé à l'unanimité

4. VOTE DES 3 TAXES COMMUNALES, (délibération n° 12-2017)

Patrice RAGUENET informe le conseil de la suppression de la CFE pour la commune. Cette année pour la taxe d'habitation et suite à la fusion des intercommunalités, il y a un réajustement de la fiscalité :

Celle-ci était différente d'une intercommunalité à l'autre et donc la préfecture a jugé nécessaire de les harmoniser.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017

Car depuis 2011, nous étions, avec « Cap Lauragais » à « fiscalité additionnelle » et maintenant en 2017, avec « Terres du Lauragais » nous sommes membres d'un EPCI à « fiscalité unique ».

Ce qui implique que pour Lagarde, le taux de 23,68 % est réajusté à 14,64 %, car celui de la communauté des communes va être réévalué à la hausse.

Madame le Maire propose de continuer à faire des efforts et de garder les mêmes taux que l'an passé :

Taxe d'habitation ...	14,64 %
Taxe foncière ...	15,95 %
Taxe foncière ...	142,42 %

Approuvé à l'unanimité

5. VOTE DES SUBVENTIONS,

- Subvention du Budget Principal au Budget Assainissement : (délibération n° 13-2017)

Madame le Maire informe qu'elle n'a pas ordonné le paiement de la subvention de 2016 (d'un montant de 23 639,30 € en accord avec le percepteur.

Il est préférable de présenter à nouveau un Compte Administratif déficitaire et de proposer une nouvelle subvention adaptée.

Subvention au budget annexe proposée de 22 751,90 €

Approuvé à l'unanimité

- Subvention pour le CCAS : (délibération n° 14-2017)

CCAS 1 000 €

Approuvé à l'unanimité

- Subvention pour les associations :

Le CAL	3 000 €	(délibération n° 15-2017)
Les boulistes Lagardais	300 €	(délibération n° 16-2017)
Autan des villages	100 €	(délibération n° 17-2017)
La FNACA	50 €	(délibération n° 18-2017)
Carillons en pays d'Oc	50 €	(délibération n° 19-2017)

Approuvées à l'unanimité

6. VOTE DES TAXES de L'ASSAINISSEMENT,

Prime fixe, prix du m3 et taxe de raccordement à l'égout de l'assainissement : (délibération n° 20-2017)

Prime fixe	85 €
Prix du m3	1,80 €
Taxe de raccordement	3 700 €

Approuvé à l'unanimité

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017

7. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 :

- **De l'assainissement**, (délibération n° 21-2017)

Section d'Exploitation		Section d'Investissement	
Dépenses	96 635,42 €	Dépenses	90 589,43 €
Recettes	96 635,42 €	Recettes	90 589,43 €

Approuvé à l'unanimité

- **De la commune**, (délibération n° 22-2017)

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	477 242,91 €	Dépenses	100 877,90 €
Recettes	477 242,91 €	Recettes	100 877,90 €

Approuvé à l'unanimité

8. MEMBRE DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées),

Madame le Maire est nommée membre de la CLECT de l'intercommunalité (Terres du Lauragais). Pas de délibération à établir.

Approuvé à l'unanimité

9. INDEMNITES DU MAIRE, (délibération n° 23-2017)

L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction est passée de 1015 à 1033. Ce qui implique une petite augmentation des indemnités de Madame le Maire (+ ou - 4, 00 €).

Cette augmentation de l'indice résulte de la réforme initiée par le gouvernement dans le cadre du protocole Parcours professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1^{er} janvier 2017).

Approuvé à l'unanimité

10. NOUVEAUX STATUTS DU SPEHA (Syndicat Public de l'eau Hers Ariège), (délibération n° 24-2017)

Chaque commune membre doit se prononcer sur les nouveaux statuts du SPEHA

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- Site internet de la commune : demande auprès de l'ATD pour s'inscrire au programme de « Désidé31 » pour l'amélioration de la visibilité et la communication de la commune.
(tarif pour les communes de moins de 500 habitants :
50€ payable une seule fois à l'inscription et 40€ d'abonnement à l'année.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017

- Location de la salle des fêtes en raison de l'indisponibilité de la salle St Julien, il est demandé de louer la salle des fêtes uniquement sur une journée. Après discussion, le conseil décide de facturer 90€ pour une journée de location étant donné que celle-ci est libre. Mais vu la tâche complexe, cela ne sera qu'exceptionnel.

Madame le Maire lève la séance à 22H24

Fait à Lagarde, le 9 mai 2017

Marielle PEIRO,
Présidente

Véronique TERRIER,
Secrétaire de séance